

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2015

19 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET, MME BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM. DAVIGHI, BRULé, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNé, M. DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 2 novembre 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au C.M. :

- d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

. Aménagement sécuritaire de la RD 269 : dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

. Modification du bail commercial :

- 1 – changement nom du preneur
- 2 – cession du fonds de commerce Happy'za

- De retirer le point concernant la résiliation de la convention de location de véhicules à la Résidence Les Chênes Verts n'ayant pas reçu de courrier de l'établissement

Le C.M., à l'unanimité, approuve ces modifications de l'ordre du jour.

99 – DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

A l'unanimité, le C.M. désigne au Conseil Communautaire de l'AA, à compter du 1 janvier 2016, date d'adhésion :

- . M. GRIMA Olivier, délégué titulaire
- . Mme BARTHE Corinne, déléguée suppléante

100 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le C.M., à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la Commune de CASTELCULIER de la CCPAPS et de son adhésion à l'Agglomération d'AGEN.

.../...

Il propose le maintien du SMVAC et la prise en compte de la transformation du SIVOM région Est d'AGEN en SIVU Centre de loisirs de Saint-Ferréol, contrairement à la proposition de dissolution des deux syndicats faite par le projet de SDCI.

101 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'unanimité, le C.M. :

. autorise la réalisation des travaux d'accessibilité en 2016 pour les bâtiments suivants :

- Ecole primaire.....	17 700 €
- Salle des Fêtes.....	47 050 €
- Mairie.....	16 150 €

. sollicite les aides de l'Etat au titre de la DETR et du CD 47 au titre des bâtiments communaux, gros aménagements, travaux de rénovation – constructions neuves

. et approuve le financement ci-dessous :

- Subvention Etat – DETR 2016 (30 %).....	24 270.00 €
- Subvention Conseil Départemental 47 (26.77 %).....	21 656.93 €
- Autofinancement Commune.....	34 973.07 €

80 900.00 € H.T.

102 – REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – SECURISATION RD 269

Le C.M., à l'unanimité, donne un avis favorable au principe de réaliser les travaux d'aménagement sécuritaire sur la RD 269 en plusieurs étapes :

L'étape 1, engagée en 2016, concernera les points suivants :

. à «Saint-Amans» : installation de deux panneaux « entrée de ville à 50 m » et panneaux « attention école » aux abords de la Crèche Sucre d'Orge et déplacement panneau zone 30
. à «Vitrac» : pose de panneaux limitation à 70 km/h en entrée de « Vitrac » et pose de radars pédagogiques.

Le C.M. sollicite le CD 47 au titre de la répartition du produit des amendes de police et approuve le financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental 47.....	6 040 €
- Financement Commune.....	9 060 €

15 100 € H.T.

103 – MODIFICATION BAIL COMMERCIAL – CHANGEMENT DU PRENEUR – CESSION FONDS DE COMMERCE HAPPY'ZA

A l'unanimité, le C.M. accepte le changement de preneur du bail commercial consenti à la Ste GMY, représentée par M. Guillaume URVOY, pour l'exploitation d'un local de vente de pizzas à emporter situé 40 Av. Jean Monnet à CASTELCULIER au profit de M. Christophe CHAMART ou tout autre personne physique ou morale qui souhaiterait reprendre le fonds de commerce.

.../...

104 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2016

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2015 et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

105 – LISTE CADRE DES BIENS MEUBLES A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2015

A l'unanimité, le C.M. confirme l'inscription des dépenses listées ci-après, en section d'investissement du budget 2015 selon l'arrêté ministériel du 26.10.2001 fixant à 500 € TTC le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés à la section de fonctionnement :

Article	Objet de la dépense	Equipement concerné	Montant TTC
2188	Congélateur	Cantine scolaire	489.00 €
2188	Projecteur vidéo	Mairie	290.00 €
2188	Kit éduc.mini hand	Ecole maternelle	331.99 €
2188	Panneau information	Ecole primaire	424.80 €
2188	Armoire	Mairie bureau ALSH	337.08 €

106 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES

Le C.M. approuve l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables émis par la Commune entre 2009 et 2012 d'un montant de 2 681.37 €.

107 – INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE DE VOIRIE SUR LES CHEMINS RURAUX

A l'unanimité, le C.M. décide de solliciter l'intervention du SMVAC pour les travaux d'entretien et de grosses réparations sur les chemins ruraux selon la convention de prestation de services avec le SMVAC.

108 – AVENANT N° 1 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT PASSEE AVEC LA SEM 47 POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE CARBOUNERES

Le C.M. approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement passée avec la SEM 47 pour l'aménagement de la ZAC de Carboundères.

109 – AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACHAT DE PRODUITS ET EQUIPEMENTS D'ENTRETIEN

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à lancer la consultation relative à la fourniture de produits et d'équipements d'entretien pour les bâtiments communaux et à signer le marché public de fournitures en procédure adaptée.

.../...

110 – AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE

A l'unanimité, le C.M. fixe la durée d'amortissement à un an de la subvention d'équipement à l'opération de réalisation d'équipement nécessaire à l'éclairage public du giratoire 8 de la liaison Beauregard/RD 813.

111 – REVISION TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET GARDERIE DU MERCREDI

A l'unanimité, le C.M. décide d'instituer la modulation tarifaire en fonction du quotient familial et fixe les tarifs de l'accueil périscolaire maternel/élémentaire et la garderie du mercredi, à partir du 1er janvier 2016, comme suit :

Paiement à l'heure pour + d'équité / Tarif identique Accueil périscolaire maternel et élémentaire

QF < 1 000 €	0.65 € / heure
QF > 1 000 €	0.85 € / heure

Pour la garderie du mercredi, entre 11.45 h et 12.00 h ou 12.30 h, il est prévu un forfait de 2,00 €.

112 – REVISION TARIFS ALSH LES PITCHOUNETS

A l'unanimité, le C.M. décide la tarification suivante à compter du 1 janvier 2016 :

Pendant les vacances (7h30 – 18h30)

	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2016	Evolution
QF < 650 € (aide vacances CAF)	3.50 €	3.60 €	+ 3.00 %
QF < 1 000 €	6.80 €	6.90 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	7.90 €	8.10 €	+ 2.50 %
Autres Régimes et Hors communes	8.85 €	9.00 €	+ 2.00 %

Demi-journée sans repas	Tarifs 2016	Evolution
QF < 1 000 €	4.10 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	4.60 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	4.90 €	+ 2.00 %

Les Mercredis (11h45-18h30)

	Tarifs 2016	Evolution
QF < 650 € (aide vacances CAF)	3.60 €	+ 3.00 %
QF < 1 000 €	5.70 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	6.80 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	7.80 €	+ 2.50 %

.../...

Demi-journée sans repas	Tarifs 2016	Evolution
QF < 1 000 €	4.10 €	+ 2.00 %
QF > 1 000 €	4.60 €	+ 2.00 %
Autres Régimes et Hors communes	4.90 €	+ 2.00 %

113 - 114 – REGLEMENT PREJUDICE MATERIEL

Suite aux préjudices matériels survenus :

. à la maternelle (bris de glace), GROUPAMA a procédé au remboursement pour un montant de 472.56 €.

. à la salle des fêtes (bris de glace), pour un montant de 268.30 €.

115 – PARTICIPATION SORTIES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour la sortie au cinéma à AGEN de 3 € pendant les vacances de Noël 2015

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA